Remettre les circuits courts en tant que tels dans le « CDT bis »

Il est totalement INACCEPTABLE de lire page 30 du dossier du CDT bis que : « *L'activité agricole est une composante essentielle de la frange Sud de Paris-Saclay. Partie intégrante du projet stratégique, elle doit donc être préservée et optimisée pour devenir un élément structurant du territoire, dans le respect des décisions entrepreneuriales des agriculteurs*. » et quelques lignes plus loin que « *cette imbrication entre espaces agricoles et tissu urbain constitue un potentiel déterminant pour favoriser la transition écologique du Grand Paris, qui reste à activer dans une logique de circuit court.* » alors que dans le même temps, la fiche qui existait dans le 1er CDT entièrement consacrée aux circuits courts (n° 43) a disparu.
Ils sont, nous répondra-t-on, englobés dans la fiche (nouvelle) sur le programme d'action de la ZPNAF. Mais NON ! Cela n'a strictement rien à voir ! Comme il l'est dit dans cette fiche n°38, le programme d'action de la ZPNAF est inscrit dans la loi du Grand Paris du 3 juin 2010 et doit donc se faire de toute façon, puisque prévu par la loi. Ce n'est donc absolument pas un engagement de la part des signataires du CDT (l'Etat et les maires de 7 communes).
Pour assurer une cohérence avec les affirmations de la page 30 prônant une « ***activité agricole comme composante essentielle de la frange Sud de Paris-Saclay***. », pour que les élus signataires du CDT, tous membres de la CAPS soient cohérents avec la motion qu'ils ont eux-mêmes votée à la CAPS le 13 novembre 2014 (qui demandait, entre autres, que la fiche sur le développement des filières courtes soit « *enrichie pour préciser les projets à mettre en place* » : http://www.caps.fr/wp-content/uploads/2015/10/09a-CAPS-Motion-sur-le-projet-de-CDT.pdf), **nous demandons AVEC FORCE que la fiche n° 43 du 1er CDT, consacrée aux circuits courts, soit rétablie en tant que telle dans le CDT bis.**

Nous proposons également à nouveau un projet qui pourrait éventuellement servir de débouchés aux circuits courts : l'idée d'une cuisine centrale pour la restauration collective des communes des environs. Nous avions déjà fait cette proposition lors du 1er CDT, ça n'a pas été retenu mais sans que nous ayons d'explication sur le sujet, nous réitérons donc.
Celle-ci pourrait faire des repas intégrants à chaque fois que c'est possible pour les agriculteurs des légumes, fruits, produits laitiers, poulets, pain... ultras-locaux (produits sur le Plateau) ou locaux (Plateau de Limours, Triangle Vert, exploitants situés dans le PNR).

Plusieurs constats sur le Plateau de Saclay :

1) **le fait que les cantines scolaires de nombreuses communes du territoire sont livrées en liaison froide par des sociétés de restauration extérieures.** La qualité des repas, quelles que soient les sociétés en question, n'atteint pas celle des plats cuisinés sur place, « tout frais ». Une cuisine « sur place » où seraient élaborés, le jour même, les repas de tous les écoliers du territoire, permettrait en outre d'être plus "développement durable" en rapprochant le lieu de production des repas des lieux de consommation.
2) **Le coût de la restauration avec une société extérieure**. La cuisine centrale nécessite bien évidemment de gros investissements au départ, mais à long terme, elle a un prix de revient bien moindre pour les collectivités. En outre, elle génère beaucoup moins de gaspillage alimentaire, les enfants étant servis en fonction de ce qu'ils vont manger et pas selon des parts « toutes faites ».
3) **L'agriculture : ancrée sur le territoire…** « *L'activité agricole est une composante essentielle de la frange Sud de Paris-Saclay. Partie intégrante du projet stratégique, elle doit donc être préservée et optimisée pour devenir un élément structurant du territoire, dans le respect des décisions entrepreneuriales des agriculteurs* » (CDT, page 30).

4) **… et qui doit rester vivante au-delà de la ZPNAF :** « *La préservation des terres agricoles (...) passe non seulement par l'arrêté de ZPNAF mais aussi par un ensemble de projets permettant d'assurer la pérennité de l'agriculture.* » (motion votée par la CAPS le 13 novembre 2014).

Le projet de cuisine centrale nous paraît présenter de multiples avantages :

* pour les habitants/les travailleurs du territoire (enfants, personnes âgées, salariés, étudiants…) qui bénéficieront ainsi de repas collectifs de qualité.
* pour les agriculteurs qui auront ainsi, **s'ils le souhaitent**, des débouchés locaux pour leurs cultures.
* pour la véritable coopération « gagnants-gagnants » qui pourra ainsi s'instaurer entre urbain et agriculture sur le territoire.
* pour l'emploi local : il faudra des cuisinier(nière)s, des personnes pour livrer les repas chauds dans les cantines, de la main d'œuvre si des hectares supplémentaires sont utilisés pour le maraîchage, pour la fabrication de pains, …
* pour la transition énergétique : une cuisine centrale qui utilise autant que faire se peut des produits locaux permet d'éviter le transport non seulement des denrées à cuisiner mais également les livraisons quotidiennes, venant parfois de loin, des sociétés de restauration collective en liaison froide (et nécessitant le réchauffage des plats).

La cuisine centrale « Pays de Saclay » pourrait livrer :

* aux écoles du territoire, les collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur
* aux instituts de recherche
* à domicile pour toutes les personnes âgées qui actuellement reçoivent des repas.
* à terme, à l'EPHAD, aux malades de l'hôpital, cette clientèle permettant d'assurer un volant stable pendant les mois de vacances, l'été en particulier.

Nous voulons croire qu'un tel projet est possible et que les signataires du CDT voudront bien prendre en compte une telle proposition.

Le collectif Moulon2020